

Lourdes amendes contre les ex- dirigeants d'Altran

Altran n'en a toujours pas terminé avec sa 'période noire', celle des scandales. Entre 2001 et 2002, le leader européen des prestations de conseil en innovation technologique aurait produit de fausses factures et gonflé artificiellement ses chiffres afin d'atteindre les objectifs fixés par les marchés. Les deux dirigeants: Hubert Martigny (vice-président) et Alexis Kniazeff (président) ont toujours nié. Mais tout les accuse.

Aujourd'hui, après des mois d'enquête et de rapports (notamment celui du juge Courroye [qui accable](#) les anciens dirigeants), l'AMF (l'Autorité des Marchés) a annoncé ses sanctions. Elles sont lourdes.

Selon les Echos, les deux co-fondateurs, qui ont quitté le groupe, ont écopé chacun d'un million d'euros d'amende. Même punition pour Frédéric Bonan, ex-directeur général en charge des opérations. L'ancien directeur général délégué Michael Friedlander écope lui de 500.000 euros. Alain Rougagnou, ancien directeur financier, a été relaxé.

Le groupe lui même est également condamné à 1,5 million d'euros en tant que personne morale. Le maximum prévu par les textes.

Si l'AMF a terminé son travail, ce n'est pas le cas de la justice. Une information judiciaire pour « abus de biens sociaux, complicité, recel et publications de fausses informations » est en cours depuis 2003. L'instruction devrait bientôt s'achever et il semble très probable que les anciens dirigeants d'Altran soient traduits en justice.

Suite à la révélation de ce scandale en 2003, Altran s'est engagé dans une profonde restructuration. Hubert Martigny et Alexis Kniazeff ont démissionné du groupe, tout comme Michel Friedlander et Jean-Michel Martin, administrateurs et, respectivement directeurs généraux délégués et directeur général adjoint. Christophe Aulnette, ancien p-dg de Microsoft France est nommé directeur général d'Altran le 21 mars 2005 afin de solder le passé. Il est remplacé en septembre 2006 par Yves de Chaisemartin.